

Édito

Le bilan du plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage des deux dernières années est encourageant et appelle à poursuivre les actions entreprises, particulièrement celles qui concernent la protection et la défense des troupeaux.

L'an dernier, le nombre d'attaques a diminué pour la première fois, de même que le nombre de victimes (qui était déjà en baisse en 2020) : les attaques comme les dommages se retrouvent ainsi à leur plus bas niveau depuis le début du plan en 2018. Par ailleurs, la viabilité démographique de l'espèce a été assurée avec une augmentation de la population lupine depuis quatre ans et son expansion géographique. La baisse de son taux annuel de survie doit cependant inciter à la vigilance, afin qu'elle ne remette pas en cause la viabilité démographique de l'espèce.

Deux grands axes de travail feront l'objet d'efforts accrus d'ici la fin du plan actuel : d'une part, rétablir la confiance de l'ensemble des parties prenantes dans la méthode de suivi de la population lupine, en consolidant l'estimation de l'effectif notamment par le renforcement du réseau de correspondants et du relevé des indices de présence (des actions ont d'ores et déjà été engagées en ce sens) ; d'autre part améliorer la connaissance, en particulier celle du loup, de ses comportements de prédation et d'interaction avec les dispositifs de protection des troupeaux.

L'année 2022 sera également consacrée à la préparation du prochain plan national d'actions, avec le lancement en fin d'année de la phase de concertation, suivie en 2023 de la finalisation et la validation de cette nouvelle feuille de route.

Pascal MAILHOS
Préfet coordonnateur
du plan loup et activités d'élevage

Sommaire

Chiffres clefs 2021	p. 2
Protection des troupeaux	p. 3
Evolution des élevages ovins	p. 7
Constats et indemnisations	p. 8
Protocole d'intervention	p. 19
Communication	p. 21
Glossaire	p. 22

Chiffres clés 2021

Suivi de la population de loups

Suivi hivernal 2020-2021

125 zones de présence permanente (meutes et non meutes)

Dont **106** meutes

L'estimation de sortie d'hiver 2020-2021 projette un effectif moyen à 624 individus

Protection des troupeaux

44 départements concernés

3 017 dossiers engagés

30,42 M€ engagés dans le cadre du dispositif d'aide OPEDER (pour 37,55 M€ de dépenses éligibles)

Données sur les dommages

3 537 constats indemnisés ou en cours d'indemnisation (3 670 en 2020)

10 826 victimes indemnisées ou en cours d'indemnisation (11 746 en 2020)

45 départements concernés *

3,49 M€ versés et en cours de paiement

Protocole d'intervention

Plus de 2 400 arrêtés de tir de défense en vigueur et 1 arrêté préfectoral autorisant la mise en œuvre de tir de prélèvement délivré (n'ayant pas conduit à une destruction de loup)

100 loups tués dans le cadre du protocole d'intervention.

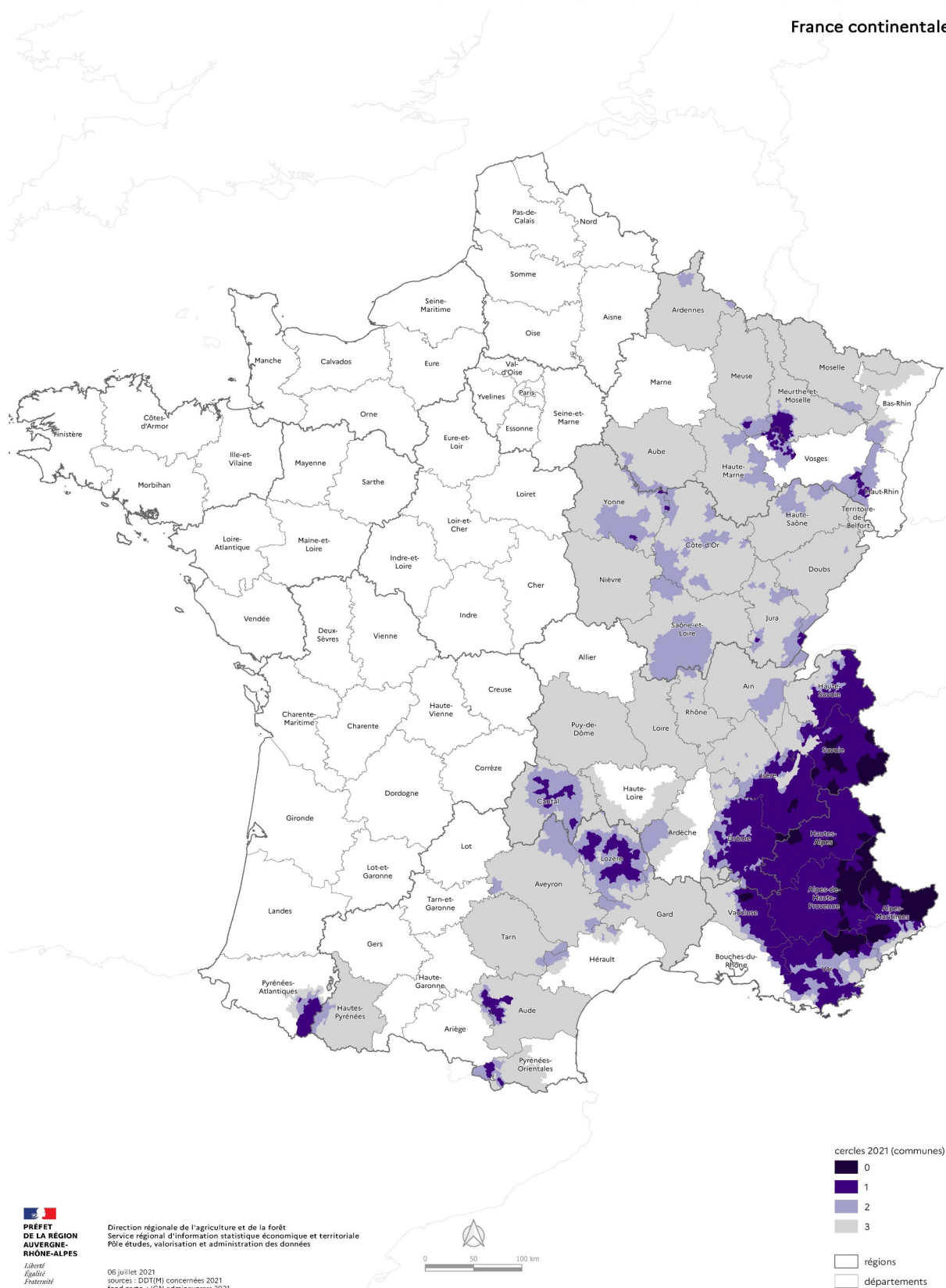
6 loups tués illégalement.

* : Le déploiement de la protection ne permet pas d'anticiper tous les départements concernés par la prédation. Des décalages peuvent donc apparaître entre le nombre de départements prédatés et ayant ouvert le dispositif d'aide à la protection.

PROTECTION DES TROUPEAUX

AIDE À LA PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LA PRÉDATION PAR LE LOUP DÉLIMITATION DES CERCLES POUR L'ANNÉE 2021

France continentale

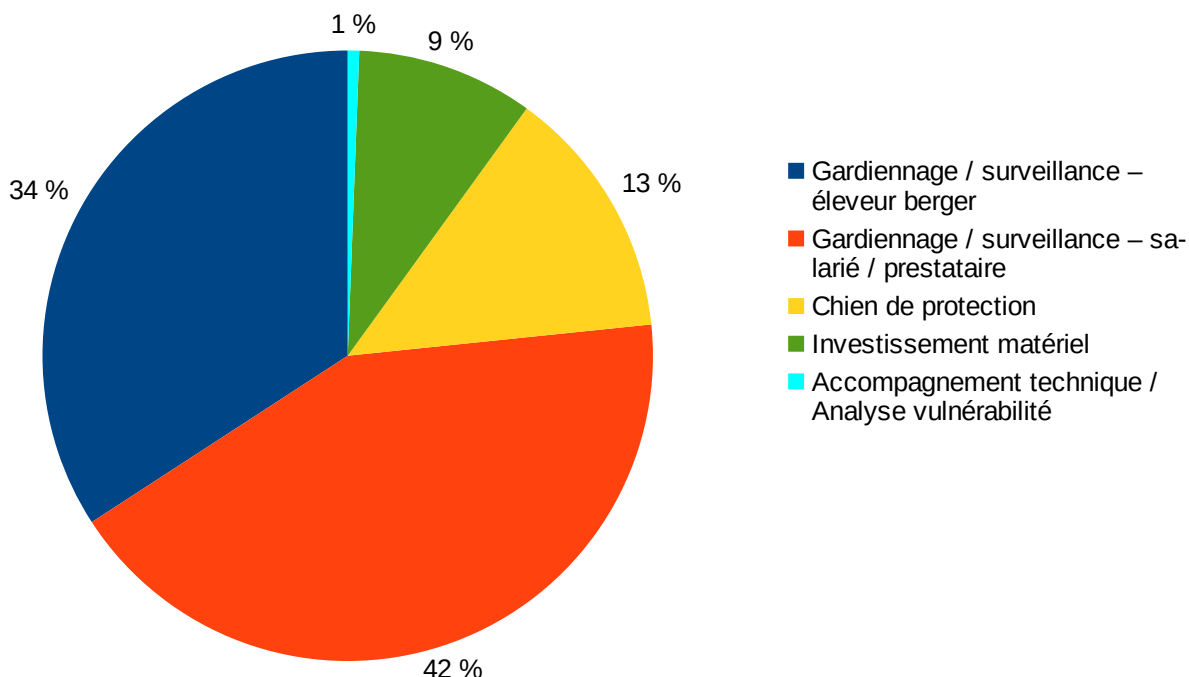


* Les différents niveaux de cerclages sont calculés au niveau communal en fonction de la prédation et des indices de présence remontés. Ils ouvrent des droits à l'aide à la protection. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#). Le cercle 0 correspond aux territoires les plus impactés.

PROTECTION DES TROUPEAUX

30,42 M€ d'aides engagées*

Répartition des dépenses engagées (plafonnées) par poste – 2021



(*) À la mi-mars 2022, les paiements des aides à la protection n'étant pas entièrement réalisés, il est préférable d'afficher le montant des aides engagées sur la base des dépenses prévisionnelles présentées par les éleveurs.

En 2021 :

30,42 M€ d'aide engagés (+ 6,3 % par rapport à 2020) à travers 3 012 dossiers (+8 % par rapport à 2020)

→ Subventions du poste « **accompagnement technique** » :

- ✓ 98 % affectés à de l'accompagnement individuel.
- ✓ 166 éleveurs concernés en 2021 (134 en 2020)

→ Subventions du poste « **chien de protection** » :

- ✓ 91,4 % affectés à l'entretien du chien.
 - ✓ 5,3 % affectés à l'achat du chien.
 - ✓ 3,3 % affectés à la stérilisation du chien et au test de comportement.
 - ✓ 772 chiens ont fait l'objet d'une aide à l'acquisition (725 en 2020).
 - ✓ 5 642 chiens ont fait l'objet d'une aide forfaitaire à l'entretien (4 920 en 2020).
- Les éleveurs entretiennent en moyenne 3 chiens.

→ Subventions du poste « **gardiennage** » :

- ✓ 2 483 éleveurs ont demandé l'aide forfaitaire éleveur-berger (2 347 en 2020). Cela représente 183 jours de forfait en moyenne par dossier, soit un peu plus de 6 mois. Ce délai a peu évolué entre 2020 et 2021.
- ✓ 1 158 éleveurs ont embauché un berger salarié ou ont eu recours à un prestataire de service pour le gardiennage et la surveillance du troupeau (1 085 en 2020). Le montant de l'aide versée équivaut à l'embauche de **531 salariés / temps plein de berger ou aide berger**.

La durée moyenne du contrat de travail est stable: elle représente presque 5 mois et demi par exploitation

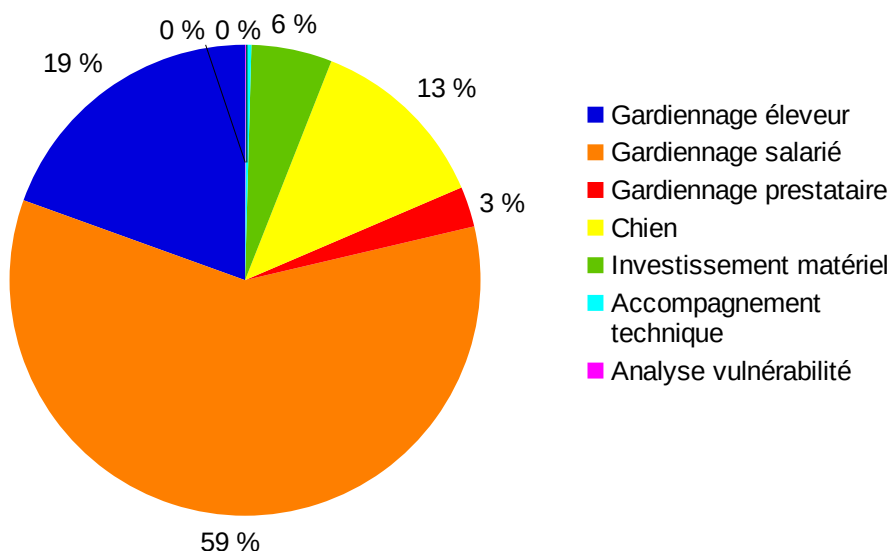
→ Subventions du poste « **investissement matériel** » :

- ✓ 1 823 éleveurs ont demandé une aide pour l'achat de matériel (clôtures électriques). Ils étaient 1 738 en 2020.
- ✓ Le montant moyen par dossier d'achat de matériel s'élève à 1 929€.

• Focus sur le cercle 0 :

473 dossiers (405 en 2020) et **7,54 M€** d'aide engagés (6,51 en 2020). Le montant moyen d'aide par dossier (15 941€) est **1,6 fois supérieur** à celui observé en cercle 1. **182 ETP de bergers ou aide-bergers** (157 en 2020). Représente **16 % des dossiers engagés** nationalement et **34 % de l'aide au gardiennage**.

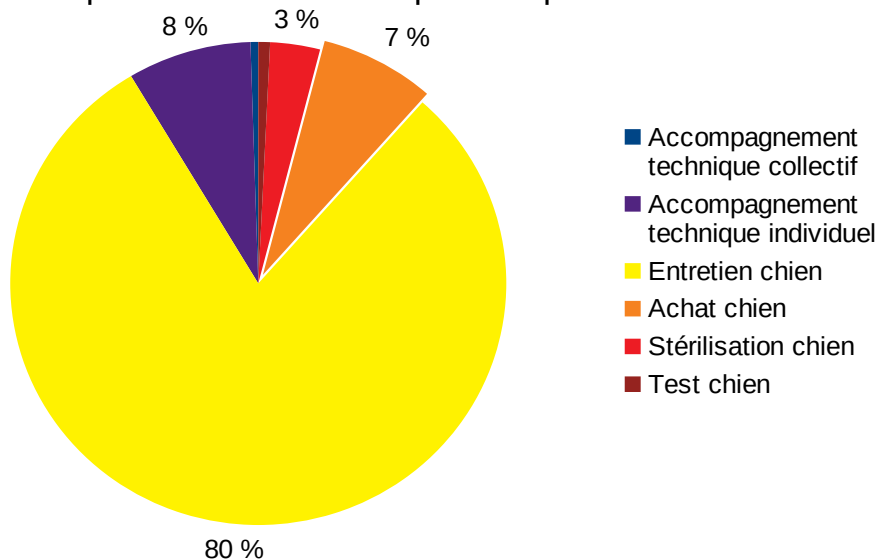
Répartition des dépenses (plafonnées) par poste
Cercle 0 - 2021



• Focus sur le cercle 3 :

139 dossiers (74 en 2020) et **0,24 M€** d'aide engagés (0,15 en 2020). **63 chiens** ont fait l'objet d'une aide à l'**acquisition** (36 en 2020). **291 chiens** ont fait l'objet d'une aide forfaitaire à l'**entretien** (171 en 2020). **29 prestations d'accompagnement technique** ont été programmées. Représente moins de **5 % des dossiers engagés** nationalement et **17 % des prestations d'accompagnement technique**.

Dépenses chien et acomp technique - Cercle 3 - 2021



Les cercles 0 et 3 ont été ajoutés au dispositif suite à la parution de l'arrêté OPEDER fin 2019 : en 2021, c'est donc la seconde fois qu'ils sont délimités depuis leur introduction, après 2020. Les graphiques montrent l'effort accru de soutien au gardiennage en cercle 0 et sur les chiens de protection en cercle 3.

Réseau national « Chiens de protection des troupeaux »

- 140 prestations d'accompagnement technique : soient 14 formations collectives et 126 prestations de conseil individuel.
- 25 membres du réseau qui assurent (entre autres) ces prestations

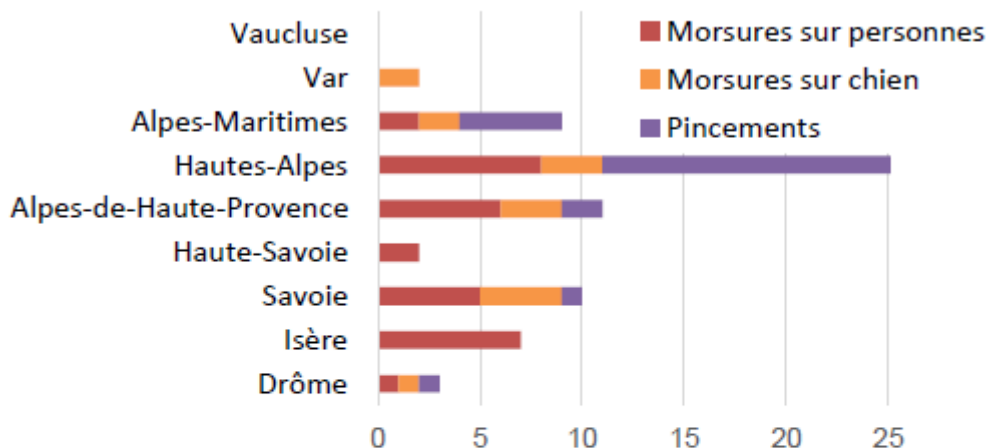
État des lieux des incidents impliquant des chiens de protection

Le dispositif «Mon Expérience avec les Chiens de Protection» (MECP) a été mis en place par les services pastoraux alpins avec un triple objectif :

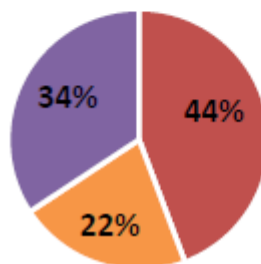
1. Identifier les situations de cohabitation problématiques
2. Décrire et mieux comprendre les rencontres entre usagers des espaces pastoraux et chiens de protection
3. Aider à la réflexion sur les actions à engager pour améliorer la cohabitation des activités

Cette enquête est diffusée avec l'appui de nombreuses structures telles que les collectivités locales, les offices et acteurs du tourisme, mais aussi les parcs naturels régionaux et nationaux... Née en 2018 d'une expérimentation menée par la Société d'Économie Alpestre de la Savoie et par l'Agence Alpine des Territoires, la démarche s'est peu à peu élargie. En 2021, l'action a été menée sur les 2 régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur grâce à des financements de L'État.

Incidents 2021 remontés par MECP



Répartition des pincements/morsures remontées par MECP



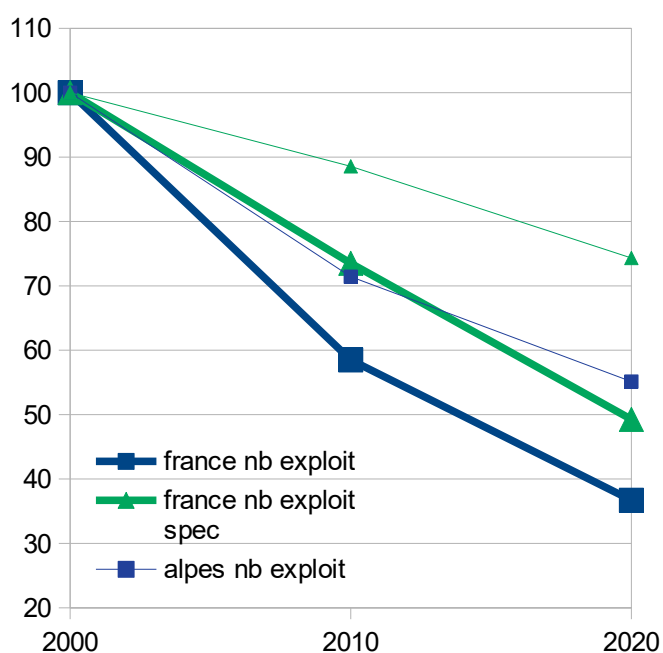
Accédez aux résultats complets:

https://www.echoalp.com/documents/MECP_Synthese_2021.pdf

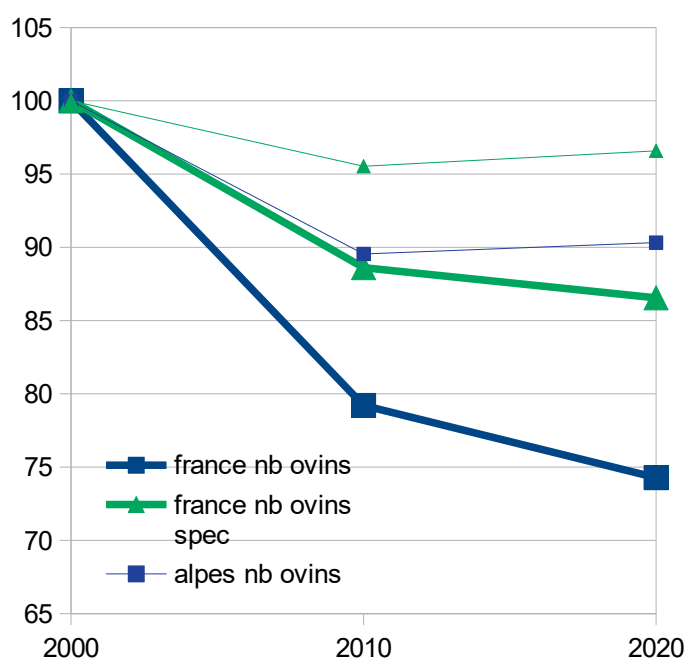
ÉLEVAGES OVINS ET CAPRINS

Les données issues du recensement agricole décennal mettent en évidence une baisse du nombre d'exploitations ovines et du nombre d'animaux depuis 20 ans. Toutefois, cette érosion est moins prononcée pour les élevages situés dans les Alpes. Les dernières données datent de 2020 :

	Exploitations	Dont exploitation spécialisées en ovins	Nombre d'animaux (millions)	Animaux en exploitations spécialisées (millions)
France	35 113	15 260	7	4,65
Alpes	3 092	1 671	1	0,82



Évolution du nombre d'exploitations ovines (spécialisées ou non) ces 20 dernières années

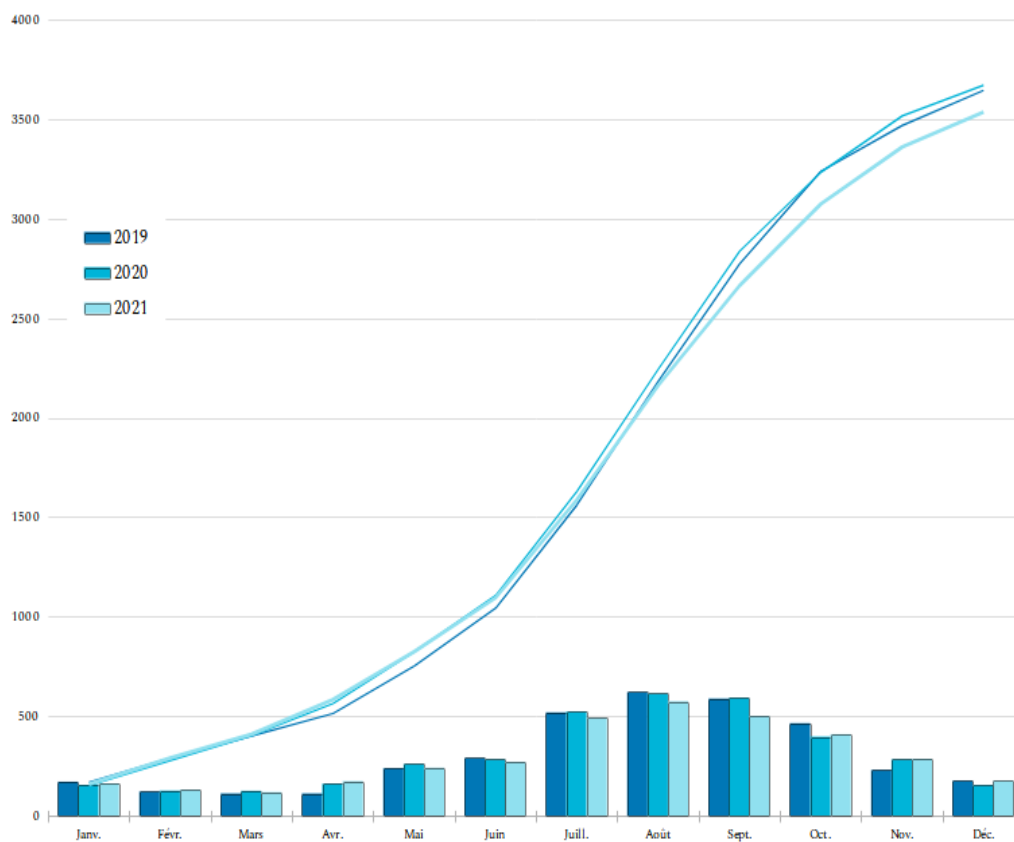


Nombre d'ovins dans les élevages ovins (spécialisés ou non) ces 20 dernières années

DOMMAGES AUX TROUPEAUX 2021

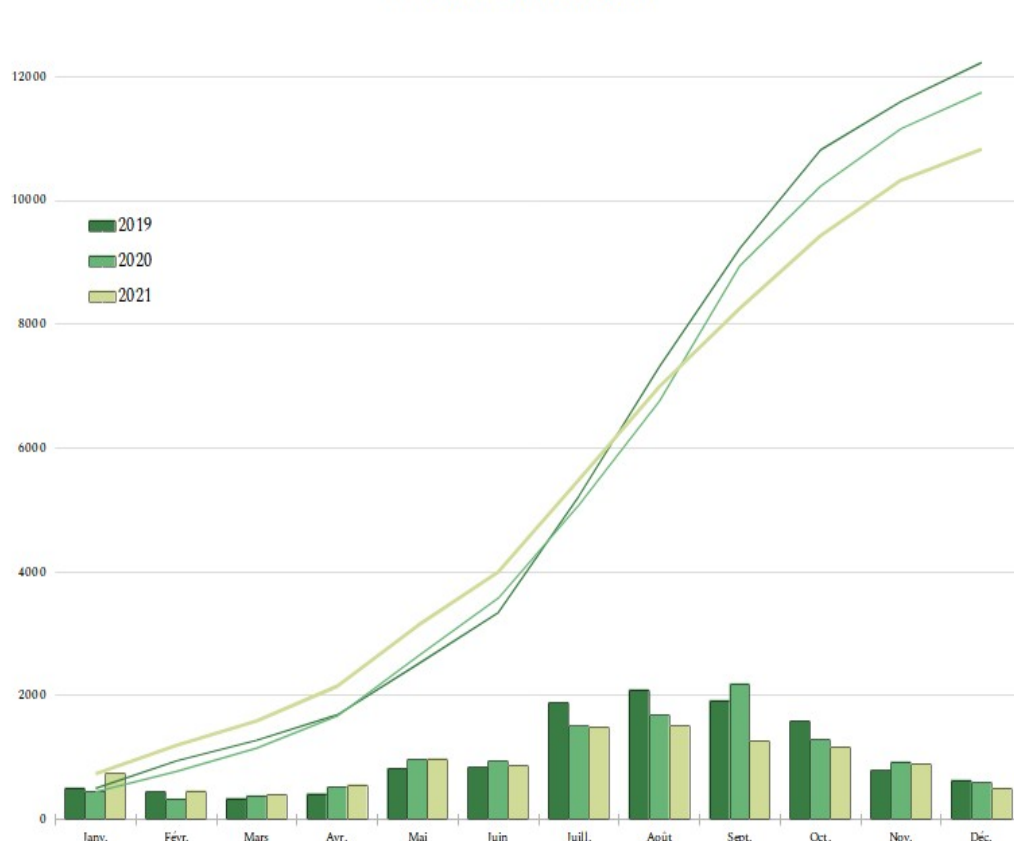
NOMBRE DE CONSTATS

Bilan national au 31 décembre 2021



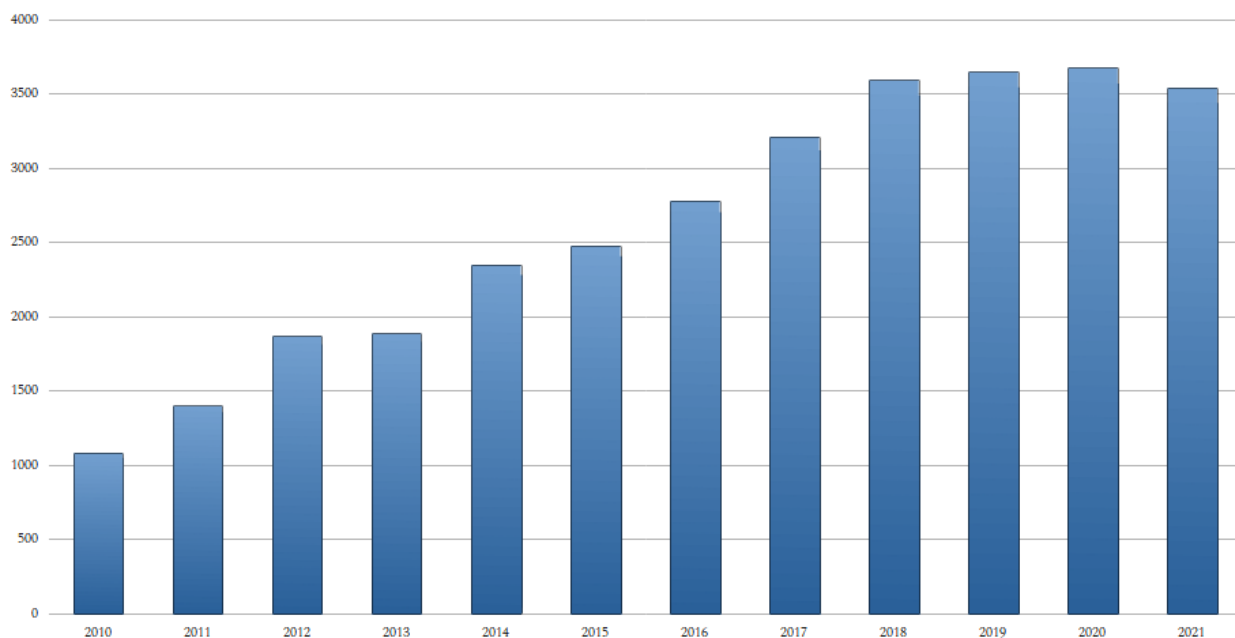
NOMBRE DE VICTIMES

Bilan national au 31 décembre 2021

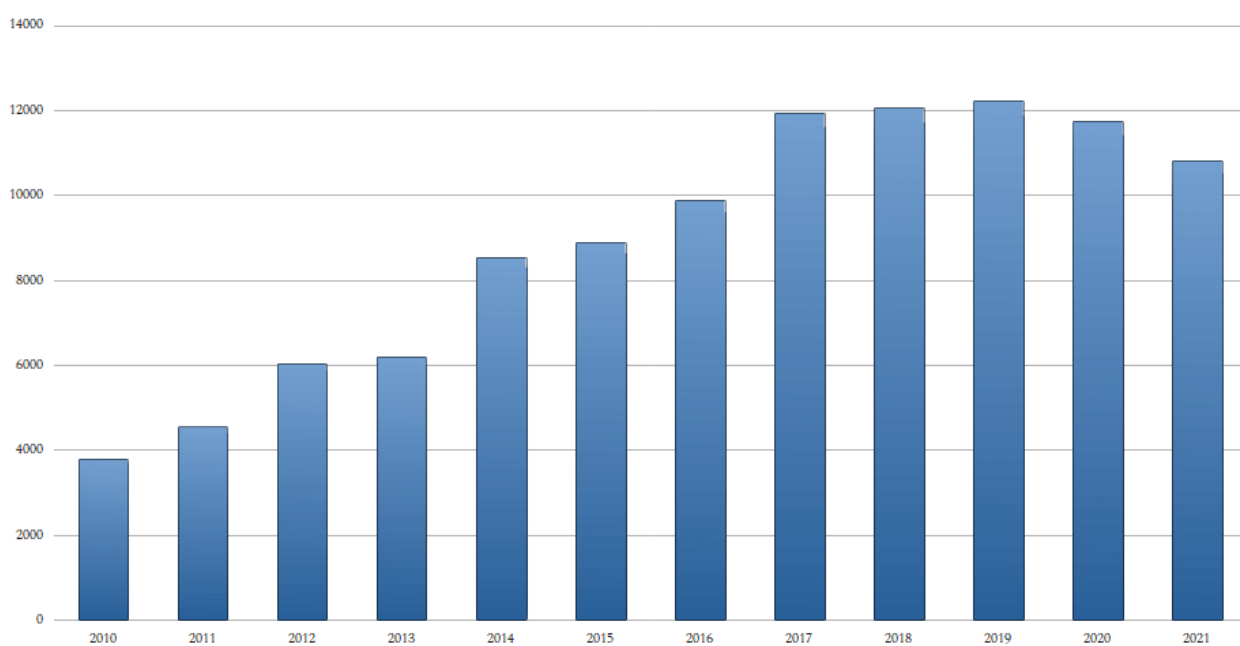


DOMMAGES AUX TROUPEAUX 2010-2021

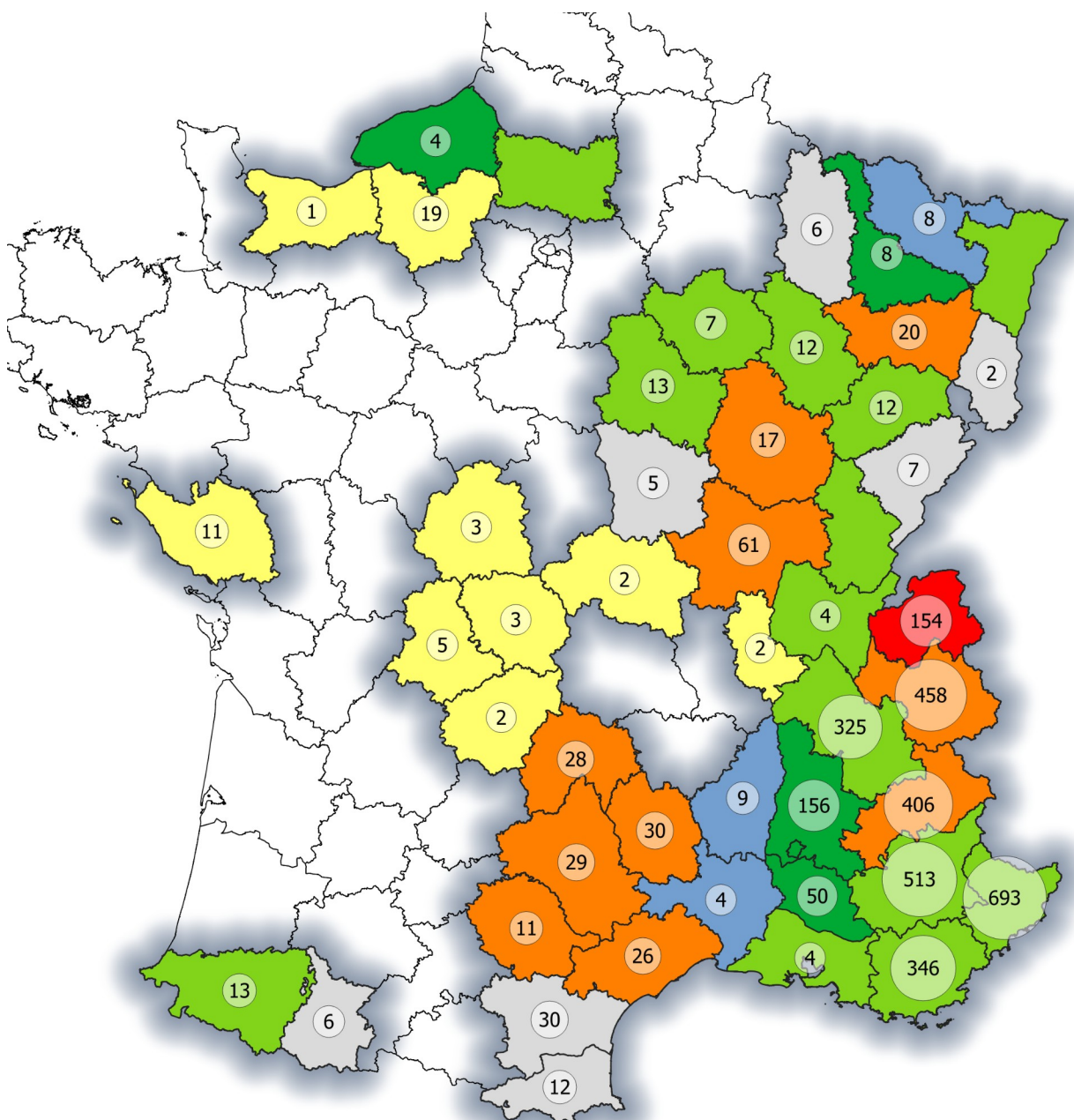
Evolution du nombre de constats depuis 2010



Evolution du nombre de victimes depuis 2010



Evolution départementale du nombre de constats 2020-2021



Evolution du nombre de constats entre 2020 et 2021

- Forte baisse
- Baisse
- Stable
- Hausse
- Forte hausse
- Nouveau
- Retour

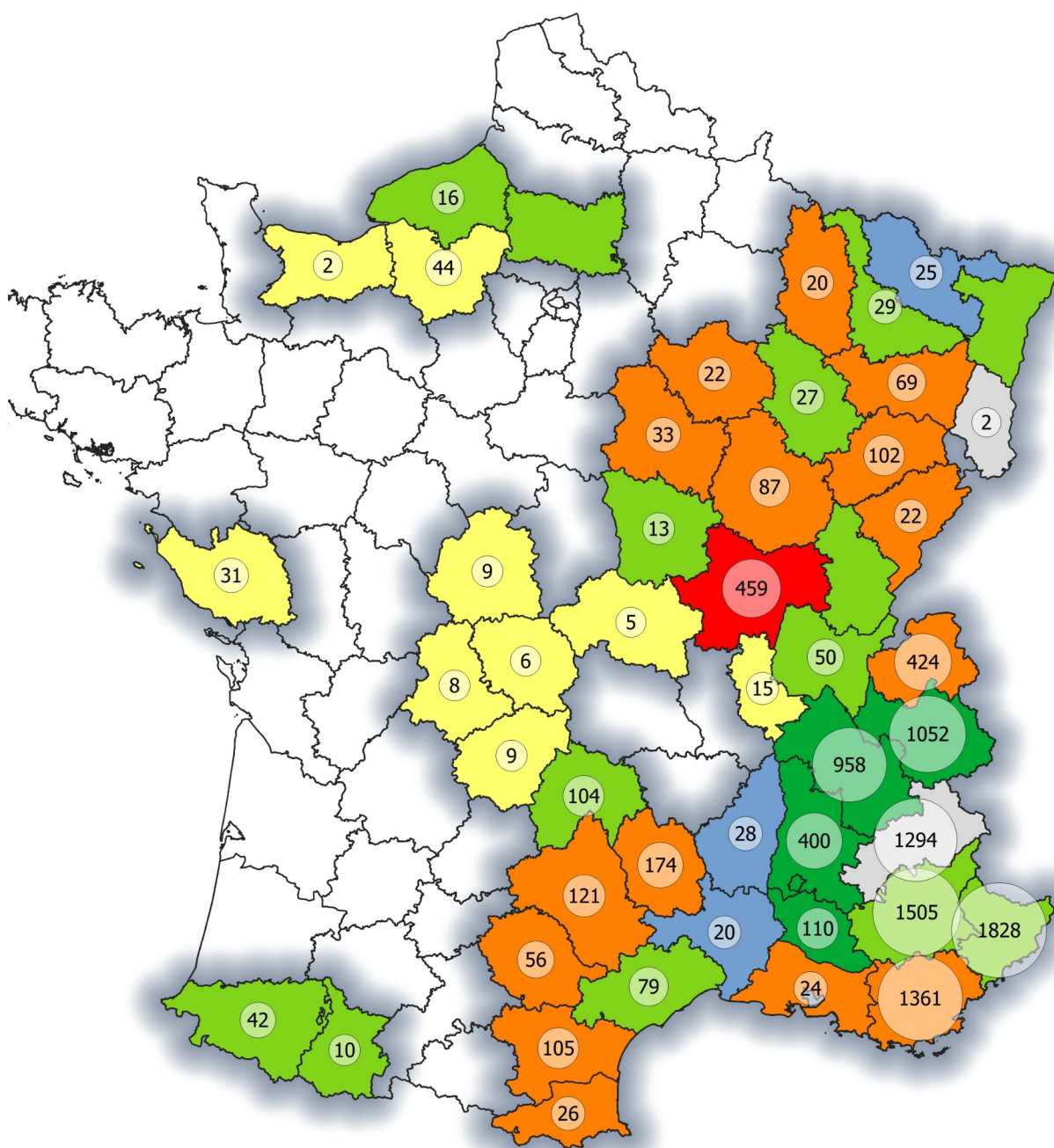
Nombre de constats en 2021

- Plus de 500 constats
- Entre 300 et 500 constats
- Entre 100 et 300 constats
- Entre 10 et 100 constats
- Entre 1 et 10 constats

données estimatives pour le département du Var du fait d'un retard d'instruction

L'année 2021 (3 537 attaques) est marquée en termes de prédation lupine par de nouveaux départements touchés, par une hausse dans certains départements historiques pour lesquels des fronts de colonisation nouveaux apparaissent et par une baisse dans des départements historiques (Alpes-Maritimes par exemple)

Evolution départementale du nombre de victimes* 2020-2021



Evolution du nombre de victimes entre 2020 et 2021

- Forte baisse
- Baisse
- Stable
- Hausse
- Forte hausse
- Nouveau
- Retour

Nombre de victimes en 2021

- Plus de 1500 victimes
- Entre 1000 et 1500 victimes
- Entre 500 et 1000 victimes
- Entre 100 et 500 victimes
- Entre 10 et 100 victimes
- Entre 1 et 10 victimes

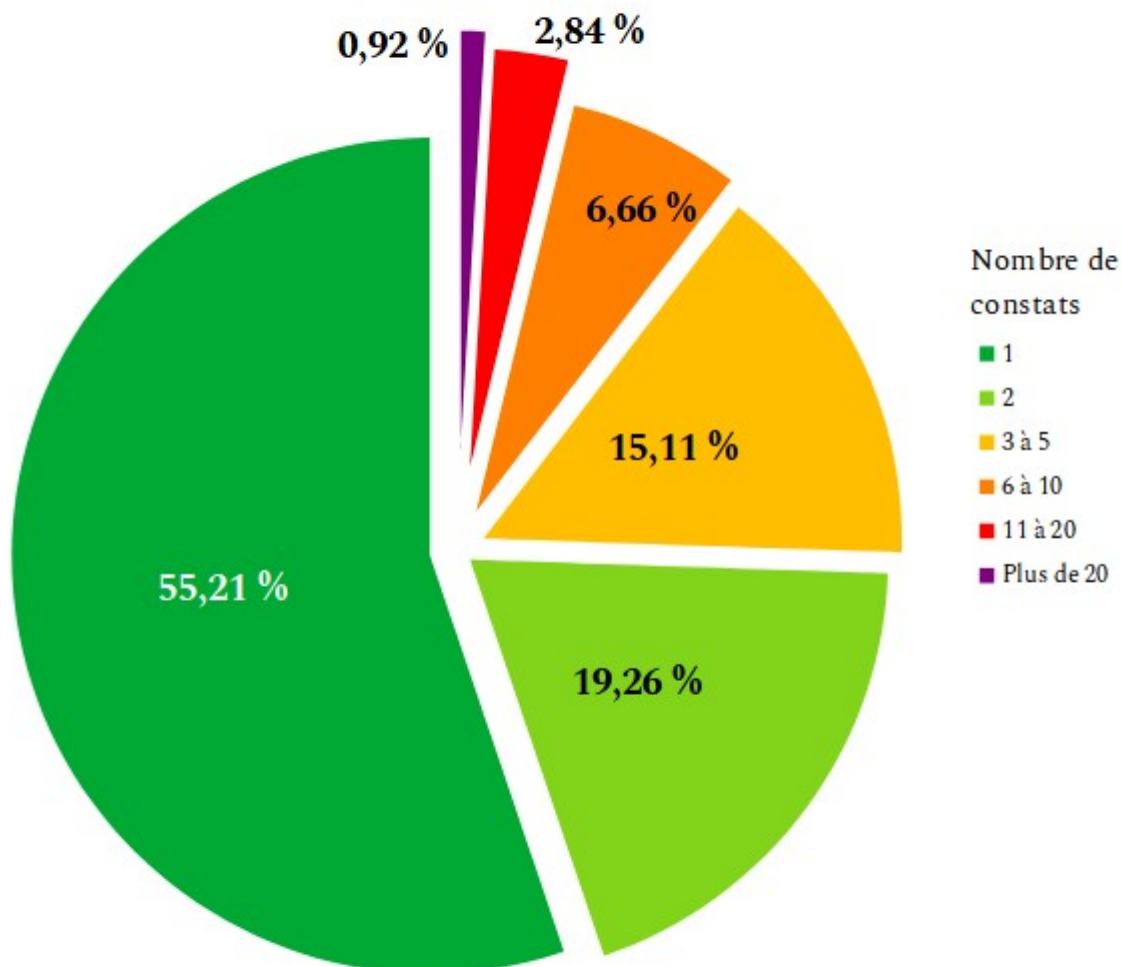
données estimatives pour le département du Var du fait d'un retard d'instruction

Total national 2021 : 10 826 victimes *

* animaux blessés ou tués

Répartition des éleveurs ayant subi des attaques en fonction du nombre d'attaques - 2021

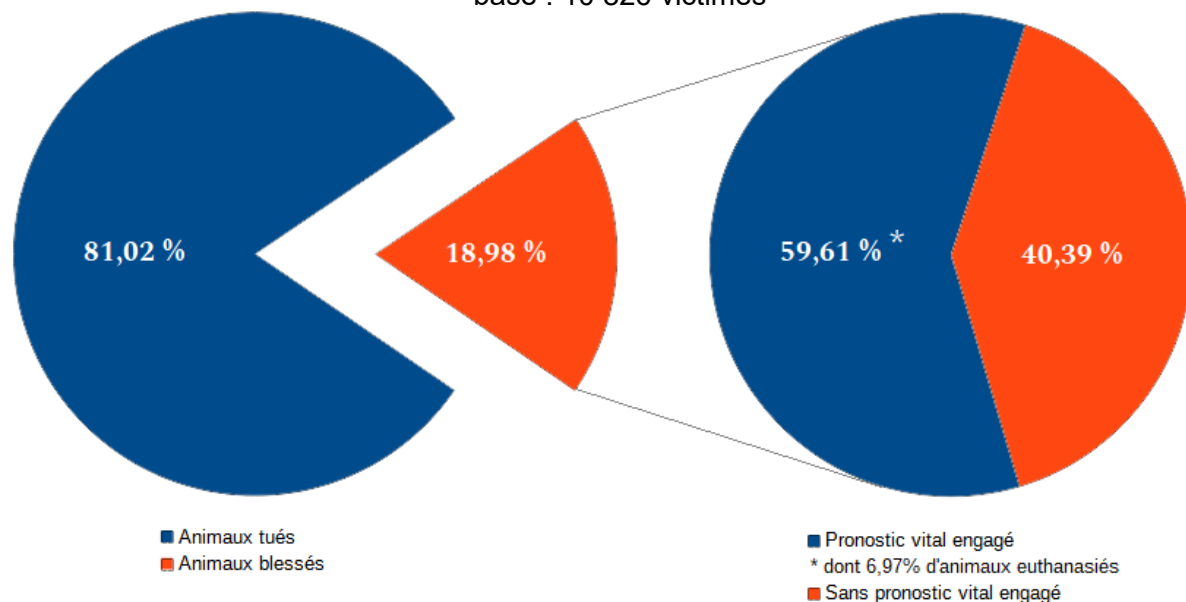
Nombre total d'éleveurs attaqués : 1 516



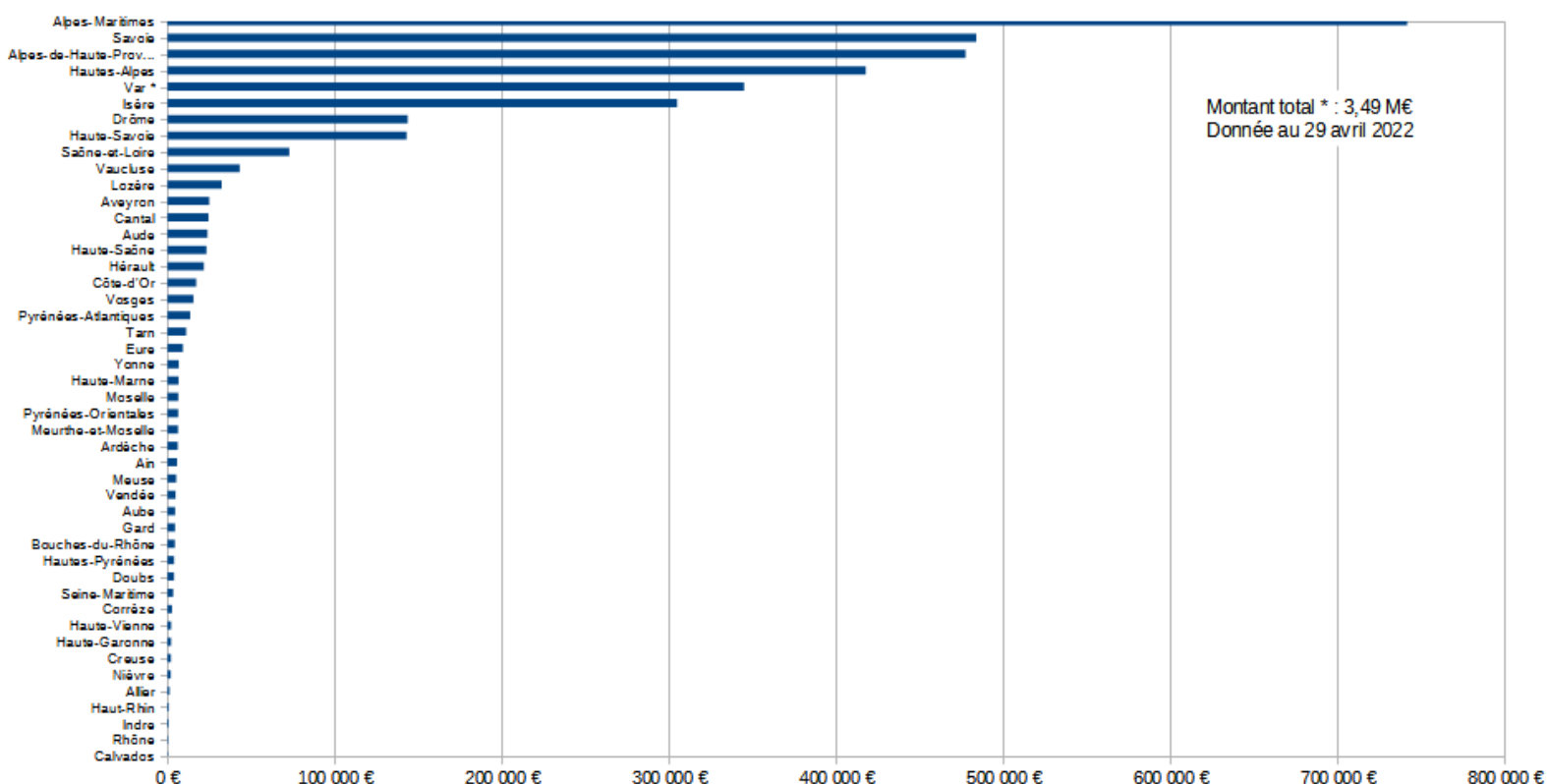
Les 3/4 des éleveurs attaqués en 2021 ont subi 1 ou 2 attaques.

Répartition des animaux tués, blessés – et pour les blessés, proportion ayant leur pronostic vital engagé – 2021

base : 10 826 victimes



Montant des indemnités 2021



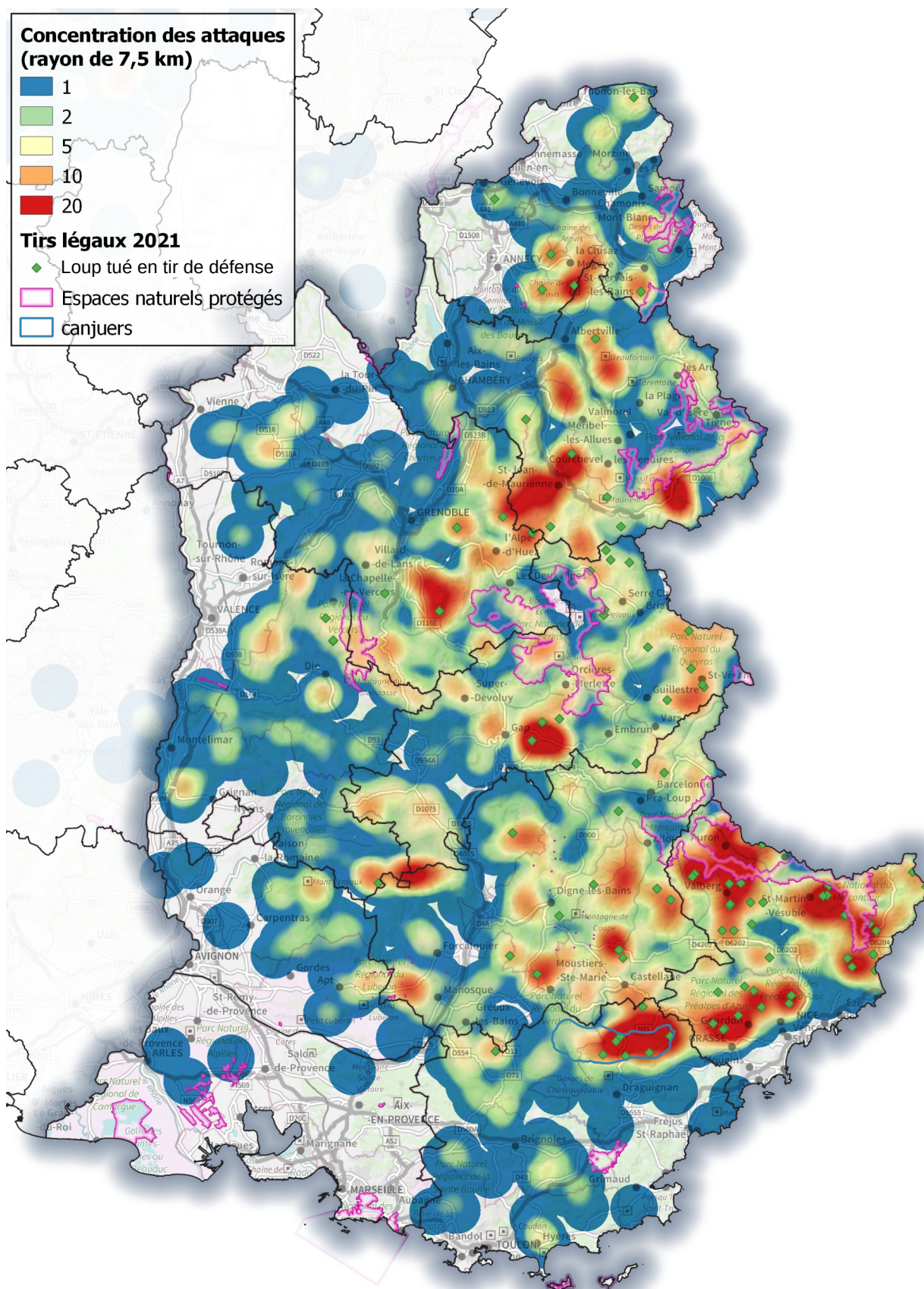
* données estimatives pour le département du Var du fait d'un retard d'instruction

Dossiers refusés en 2021 au titre de la conditionnalité

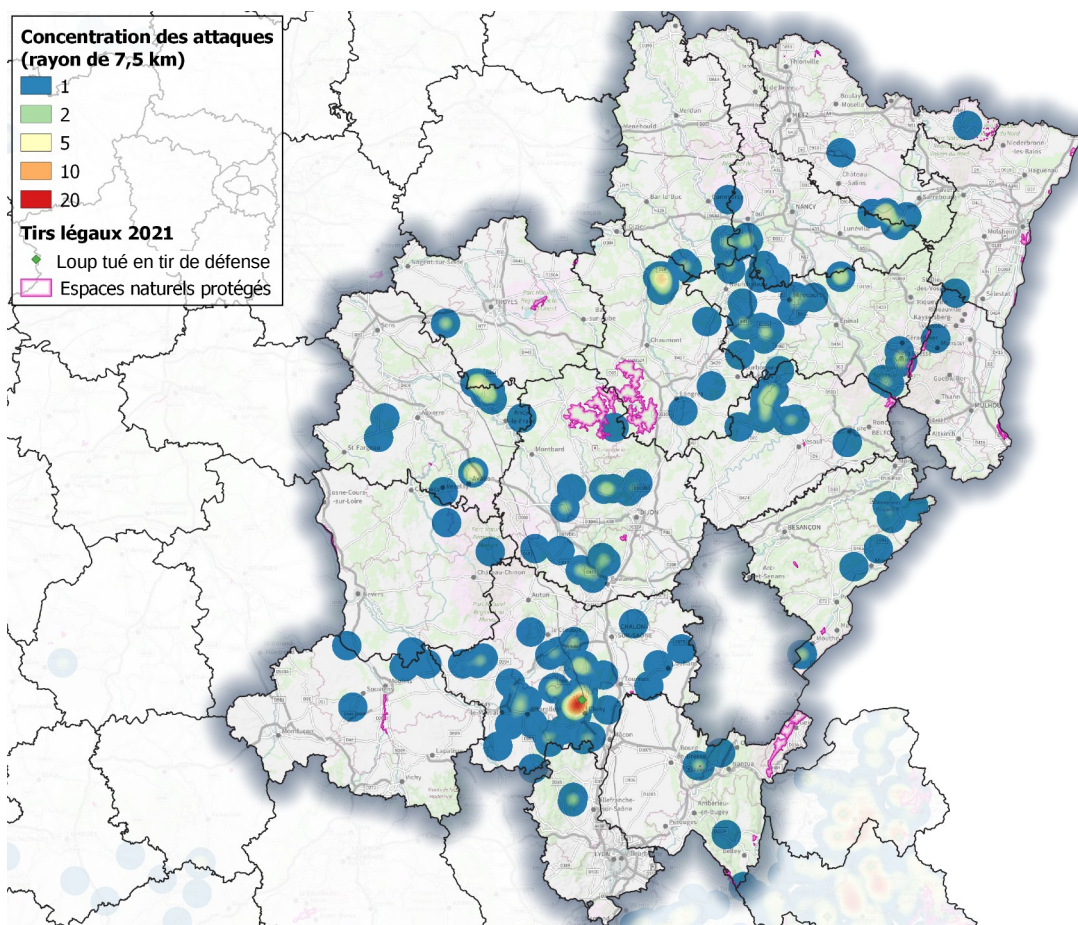
En 2021, **8 dossiers ont été refusés au titre de la conditionnalité**, concernant 6 exploitations. La conditionnalité est une disposition nouvelle du décret indemnisation de 2019 : en cercle 1, à partir de la 3ème attaque sur 12 mois, si l'élevage n'est pas protégé ou reconnu non-protégeable, il n'est pas indemnisé.

Cette notion est la transcription réglementaire de la nécessité de tout mettre en œuvre pour protéger les troupeaux avant de recourir aux tirs, ou bien de demander une indemnisation. Elle ne s'applique qu'au cercle 1 (qui inclut le cercle 0) ; en effet dans les fronts de colonisation du temps est nécessaire, lorsque le loup arrive, pour que les éleveurs puissent adapter leurs systèmes et mettre en place des protections.

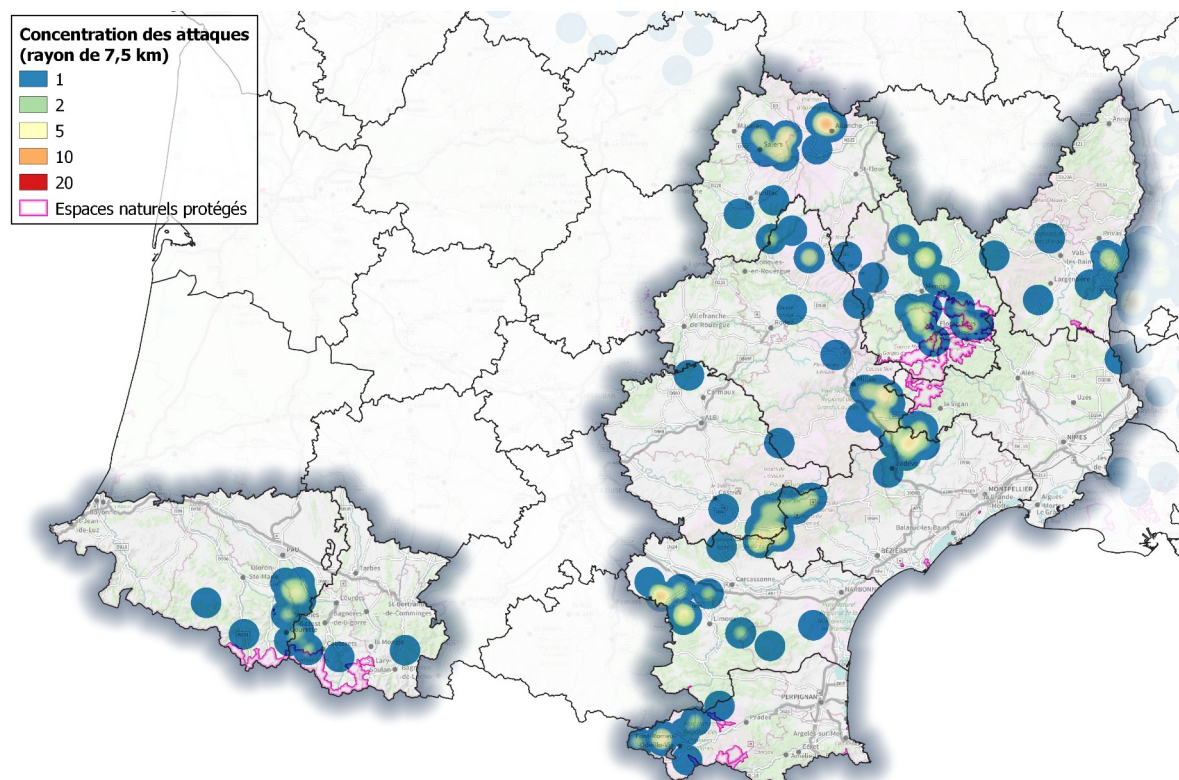
Concentration des attaques et loups tués en tirs de défense en 2021 ALPES



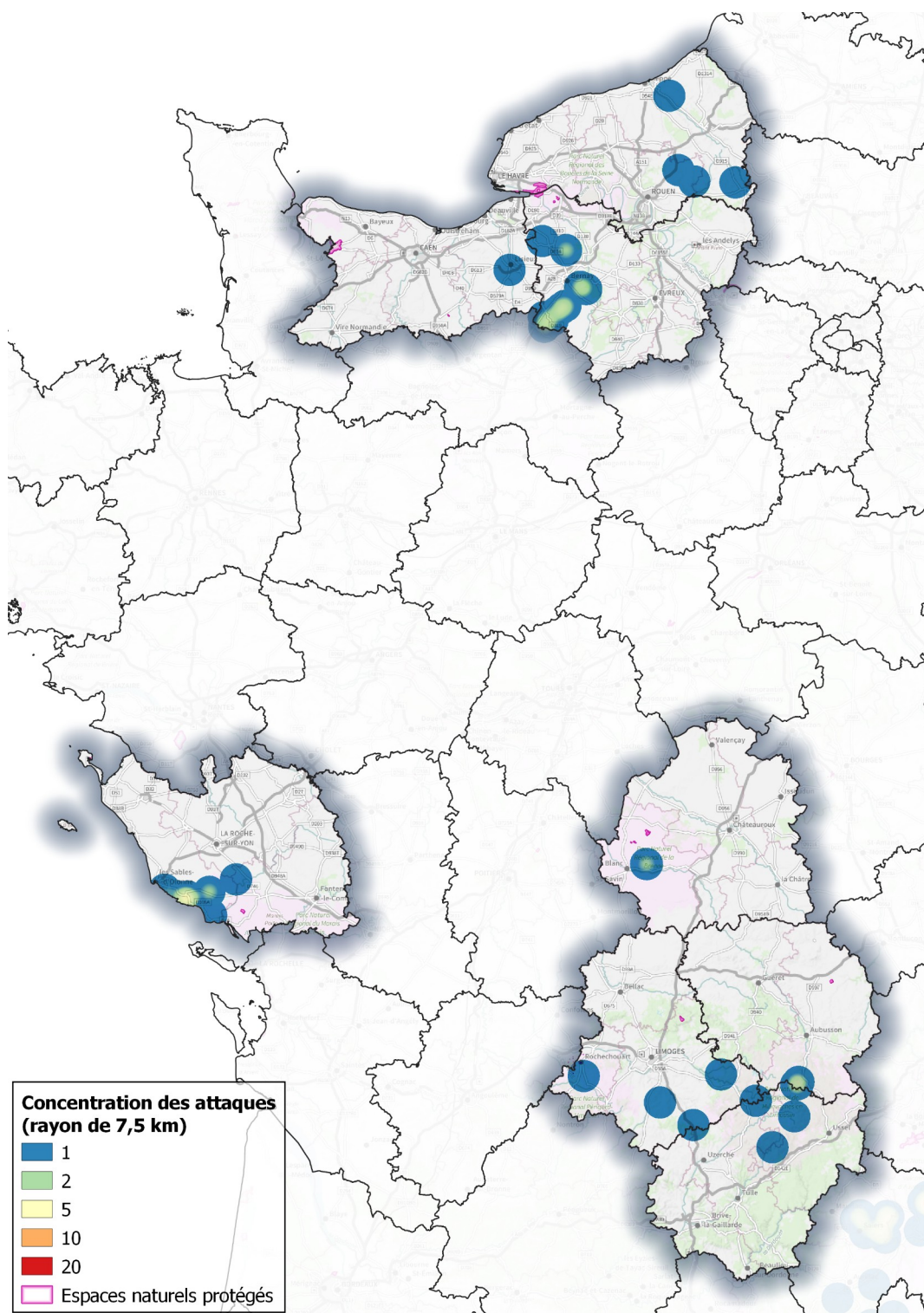
Concentration des attaques et loups tués en 2021 GRAND EST & BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



MASSIF CENTRAL & PYRÉNÉES



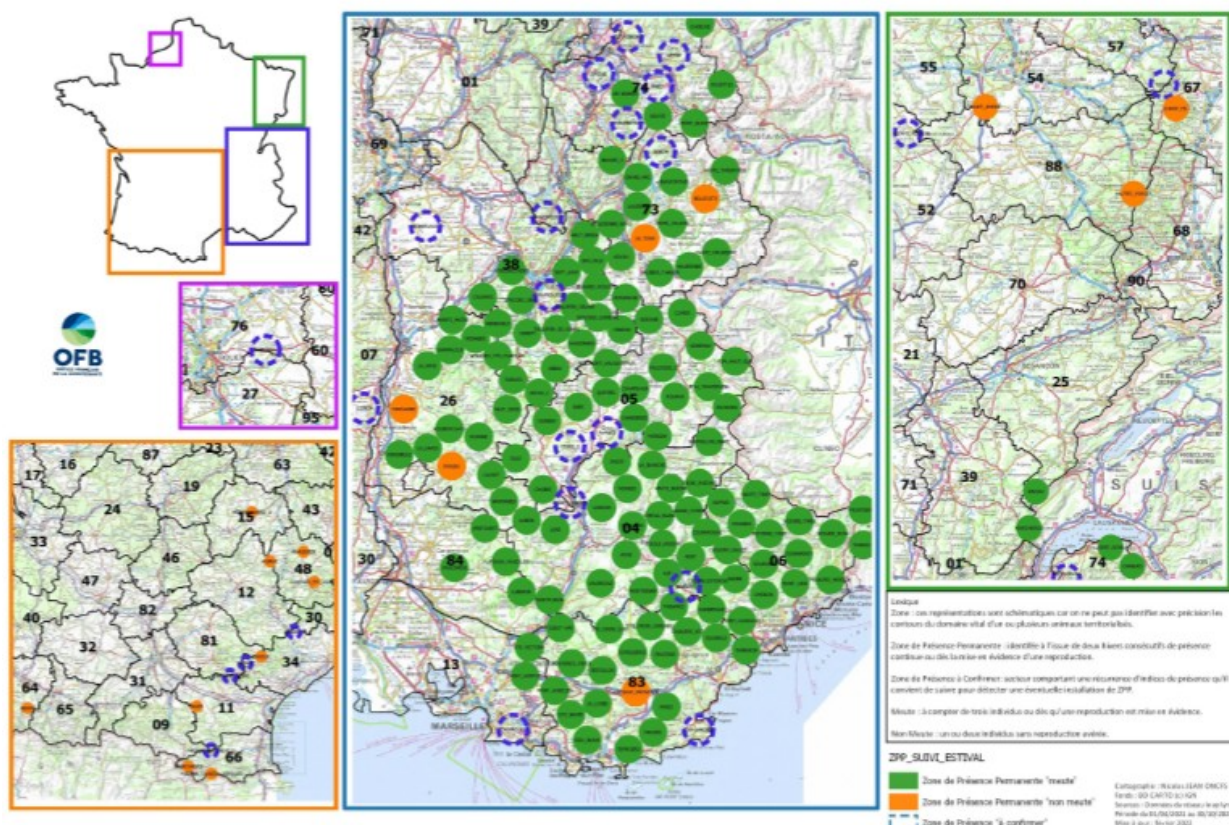
Concentration des attaques et loups tués en 2021 LIMOUSIN & VENDÉE



Bilan estival 2021 du suivi de la population de loups en France

- ➔ **145 zones de présence permanentes** (125 à l'issue du dernier bilan hivernal)
- ➔ **dont 128 meutes** (106 meutes à l'issue du dernier bilan hivernal) et **17 non-meutes**
Meute : structure sociale des loups :
 - ✓ soit tout groupe d'au moins 2 individus territoriaux de sexes opposés, constatés reproducteurs au moins une fois,
 - ✓ soit tout groupe sédentarisé d'au moins 3 animaux.
- ➔ 23 « zones de présence à confirmer », dont 8 nouvelles zones. Parmi ces nouveaux secteurs à prospecter, deux en dehors des massifs historiques : au sud du Tarn et à l'est de l'Ardèche.
- ➔ À ce jour, aucune reproduction n'est identifiée dans le massif central, ni à l'ouest de la vallée du Rhône, bien que le nombre de contacts avec des individus installés ou en phase de dispersion y soient en augmentation.
- ➔ On remarque cette année **une hausse importante du nombre d'indices collectés par les membres du réseau au cours de l'été 2021**. En effet, ce sont près de 2400 informations qui ont été expertisées sur l'ensemble de l'aire de présence du loup.

Carte schématique des zones de présence du loup en France - Situation à l'issue de l'été 2021



Le site <https://www.loupfrance.fr/> est le site de l'OFB concernant le suivi du loup.

Les bulletins du réseau y sont notamment publiés (3 numéros en 2021), ainsi que des rapports d'expertise d'analyse génétique, des zooms par région (Centre Val-de-Loire ou Nouvelle-Aquitaine), ou encore des articles plus techniques (« Rencontres Hommes-Loups et sécurité publique : entre perceptions et réalités », etc.).

Soutien aux éleveurs dans les cœurs des parcs nationaux

En Parc National, les tirs sont interdits (sauf dans les Cévennes, où les tirs de défense simple uniquement sont autorisés), justifiant d'un taux de subvention porté de 80 à 100 % pour les dépenses de gardiennage et de surveillance des troupeaux, et d'une enveloppe dédiée au titre du PNA.

En 2021, cette enveloppe a permis la poursuite des actions déjà menées en 2020 : héliportage cabane et matériel, berger d'appui, sensibilisation et médiation à la présence de chiens de protections, production d'outil de communication ou poursuite d'études & expérimentations.

Variation entre 2020 et 2021			
Constats		Victimes	
Cœur des 3 PN alpins	- 25 %	Cœur des 3 PN alpins	- 29 %
- Vanoise	- 59 %	- Vanoise	- 60 %
- Écrins	- 10 %	- Écrins	- 15 %
- Mercantour	- 16 %	- Mercantour	- 24 %
- Cévennes	+ 100 %	- Cévennes	- 44 %

Sur les cœurs des trois parcs nationaux alpins, une baisse de **25 %** du nombre d'attaques est constatée, ce qui correspond à une baisse de **29 %** du nombre de victimes. L'an dernier, la baisse était déjà de 23 % concernant le nombre d'attaque et 22 % sur le nombre de victimes.

Pour le Parc des Cévennes, l'évolution porte sur des chiffres faibles en valeur absolue : 3 constats en 2020, 6 en 2021 et 32 victimes en 2020 pour 18 en 2021.

Actions soutenues dans les Réserves Naturelles Nationales

En 2021, une enveloppe de plus de 95 000 € a été réservée pour soutenir des actions dans les réserves naturelles nationales (RNN). Plusieurs territoires étaient concernés : la réserve des Hauts-Plateaux du Vercors, des Hauts de Chartreuse, de la Haute-Chaîne du Jura, les réserves de Haute-Savoie et les réserves Catalanes.

Un berger d'appui a ainsi pu être déployé sur les RNN 74, et des actions de sensibilisation/médiation autour de la présence des chiens de protection ont pu être déployées dans le Vercors, sur la Haute-Chaîne du Jura et en Haute-Savoie. Du matériel de suivi et d'effarouchement a également été acheté et distribué dans les RNN.

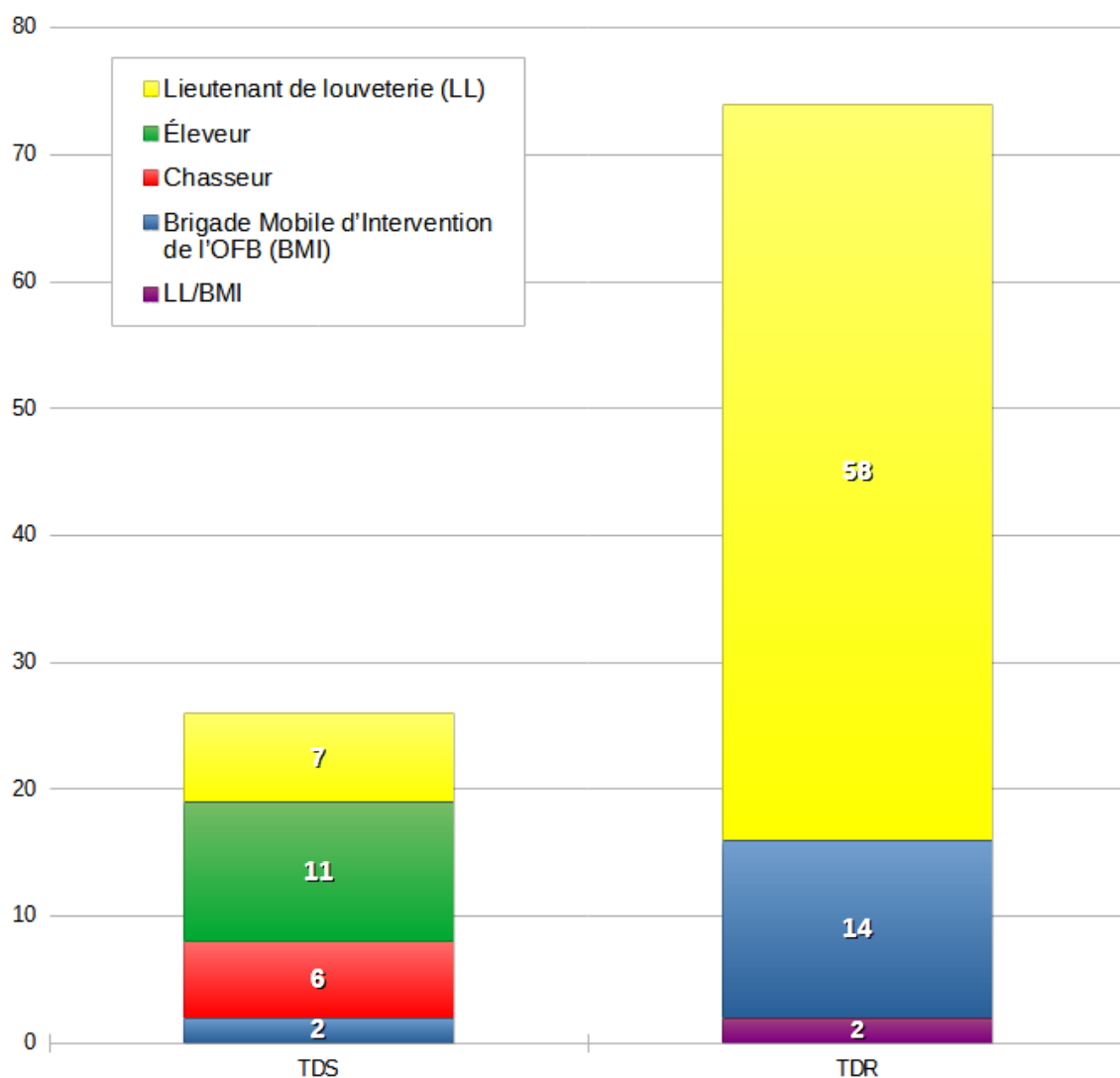
BILAN DES TIRS LÉTAUX SUR LA POPULATION DE LOUPS

En 2021 :

106 loups décomptés du plafond national de 118 animaux fixé pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 par l'arrêté du 23 octobre 2020.

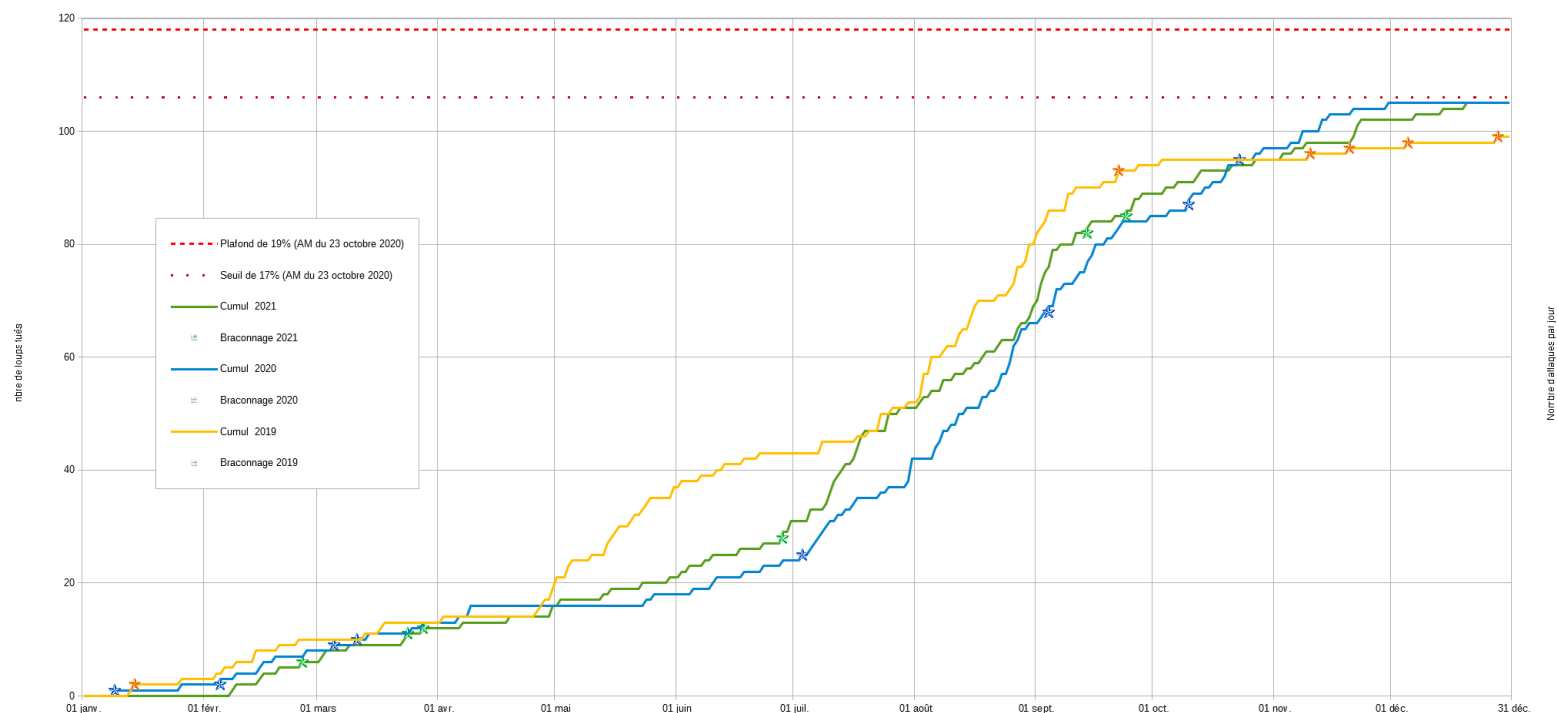
- ➔ **100 loups détruits dans le cadre d'une autorisation préfectorale.**
- ➔ **6 loups ayant fait l'objet d'un acte de braconnage.**
- ➔ La gestion de la procédure de tir par le préfet coordonnateur, ajustée tout au long de l'année, a permis de garantir la défense des troupeaux sans atteindre le plafond.

Modalités et tireurs - tirs légaux



BILAN DES TIRS LÉTAUX DE LOUPS

PROTOCOLE D'INTERVENTION SUR LA POPULATION DE LOUPS
EVOLUTION DU NOMBRE DE LOUPS DETRITS PAR AN



Appui à la mission des lieutenants de louveterie en 2021

➔ **68 927 €** de crédits État ont été consacrés au défraiement kilométrique des lieutenants de louveterie dans le cadre du PNA loup et activités d'élevage

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION 2021

- 4 numéros d'InfoLoup, la lettre d'information sur le loup et les activités d'élevage, ont été publiés dont un numéro spécial consacré au bilan 2020



- un « kit de communication à destination des élus » :

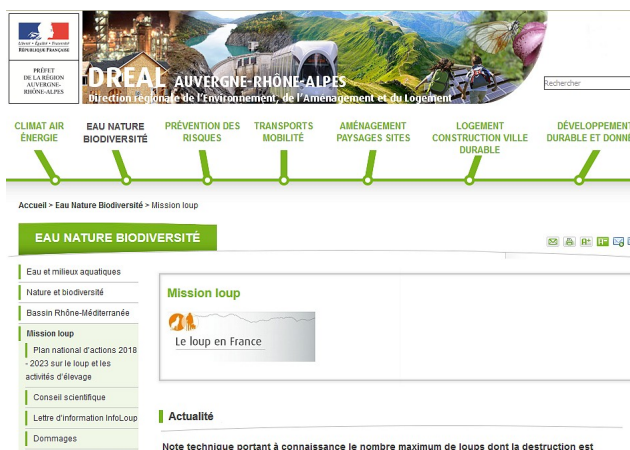
- mémo PNA à l'attention des maires
- recueil de sources d'informations
- mémo chiens divagants
- mémo chiens de protection
- mémo loup à proximité des habitations

- Fabrication et livraison de panneaux pour sensibiliser à la présence des chiens de protection :

560 panneaux commandés et mis à disposition dans 19 départements.



- la page « Mission Loup » des sites internet et intranet de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes



9 362 vues recensées en 2021 sur le site internet.

Nombre de vues par rubrique :

- Protocole d'intervention sur la population de loups : 1 338
- Constats et dommages : 1 151
- Protection des troupeaux : 1 047

- Publication du clip n°3 réalisé par l'IPRA et Jérôme Bouvier : « Chiens de protection des troupeaux et activités sportives : VTT et trail ».

Retrouvez cette vidéo ici





GLOSSAIRE

APN : Association de protection de la nature

BMI : Brigade mobile d'intervention de l'OFB

DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

LL : lieutenant de louveterie

OFB : Office français de la biodiversité

OPA : Organisme professionnel agricole

OPEDER : Opération de protection de l'environnement dans les espaces ruraux

PN : Parc national

PNA : Plan national d'actions

RNN : Réserve naturelle nationale

TDS : tir de défense simple

TDR : tir de défense renforcée

TP : tir de prélèvement

Crédit photographique : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Directeur de la publication : Jean-Philippe Deneuvy
Rédaction : DREAL et DRAAF Auvergne Rhône-Alpes
Réalisation (rédaction, conception) : Léa Scerri - Communication PNA Loup et activités d'élevage
DREAL Auvergne Rhône-Alpes, 5 place Jules Ferry, 69006 Lyon